

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
Sous-direction de l'Insertion et de la Solidarité

2018 DASES 220 G – Subventions (5 757 927 euros) et avenants aux 29 centres sociaux associatifs parisiens pour les actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2018.

Et subvention (105 000 €) et avenant avec la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris.
Montant total : 5 862 927 €.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération a pour objet le financement de l'action sociale globale de proximité assurée par les 29 centres sociaux associatifs parisiens et la signature des avenants aux conventions pluriannuelles 2016-2019 et le financement de la Fédération des Centres sociaux au titre de 2018.

Les centres sociaux sont des équipements de proximité qui soutiennent le lien social et l'animation des quartiers ouverts à l'ensemble de la population. Espaces d'échanges et de rencontres entre générations et de promotion sociale, ils sont de fait des lieux privilégiés pour agir en direction des familles et des jeunes. Depuis 2014, la Ville de Paris a fait le choix d'accroître son soutien aux Centres Sociaux tout en travaillant à une clarification et à une sécurisation de leurs financements.

Ces équipements partagent les objectifs que poursuit la Ville de Paris en terme de prévention, ainsi que le prévoit le Code de l'Action Sociale et des Familles : « prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, notamment sous la forme d'actions tendant à permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale ».

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Paris leur délivre un agrément de un an à quatre ans sur la base d'un projet social comprenant le bilan de celui-ci, le diagnostic de territoire et des propositions d'axes de travail pour les années futures. Les services de la DASES sont étroitement associés au processus de renouvellement des agréments. Ainsi, en 2017, sept centres sociaux, dont l'agrément venait à échéance, ont bénéficié d'un renouvellement par la CAF de Paris. Cette démarche a été conduite en associant les habitants, qu'ils soient usagers du centre social ou résidents du territoire d'intervention du centre via des enquêtes et des rencontres qui ont permis de proposer des actions qui correspondent à leurs attentes.

La participation des habitants à l'élaboration du projet social et à la vie des équipements est l'un des éléments central de l'agrément délivré par la CAF aux centres sociaux. Cette démarche participative des usager(e)s/habitant(e)s est appréciée par la CAF indépendamment des modes de gestion des structures.

L'année 2018 a été marquée par le retrait, décidé par la CAF, de l'agrément « centre social » du centre OCM CEASIL dans le 15^e. Depuis, la CAF de Paris en lien étroit avec la collectivité accompagne les habitants/usagers du centre social et les partenaires locaux à l'émergence de nouvelles structures de l'animation de la vie sociale sur ce territoire.

Par ailleurs, la CAF et la DASES ont confié une mission d'accompagnement à l'émergence du centre social associatif situé à la porte Pouchet à l'agence Oikos et à la Fédération des centres sociaux et

socioculturels de Paris pour faire émerger les conditions favorables à la constitution de l'association et coécrire le projet social avec les habitants du quartier.

De plus, la DASES et la CAF ont mené, comme chaque année, des rencontres de dialogue de gestion avec tous les centres sociaux qui ont permis d'échanger avec les structures sur la mise en œuvre du projet social (point sur les axes prioritaires, gouvernance associative, partenariat...) de chaque structure au regard de sa situation financière et de ses ressources humaines.

Cette année, lors des rencontres de dialogues de gestion, un focus spécifique a été fait sur l'accueil, l'inclusion numérique et le bénévolat. Autre sujet récurrent : la jeunesse et le développement d'activités spécifiques pour et avec les jeunes afin répondre au mieux à leurs besoins. Certains centres souhaitent d'ailleurs créer des collectifs de jeunes pour leur permettre d'intervenir dans le débat public et agir sur des problématiques locales. Ces discussions ont permis de renforcer à nouveau le soutien de la Ville de Paris, selon les projets proposés, à des actions telles que de l'accès aux droits, des Ateliers Sociolinguistiques ou des VVV. Nous constatons aussi une meilleure gestion des ressources humaines et de la situation financière.

Les centres sociaux sont regroupés, à l'exception du centre social Maurice Noguès, adhérent de la Fédération Léo Lagrange, au sein de la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris (FCS). En vertu de ses statuts, celle-ci anime le réseau des centres sociaux parisiens, promeut leurs actions, favorise les mutualisations.

La FCS anime aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Paris et de la collectivité parisienne, l'observatoire des centres sociaux (SENACS). Celui-ci donne lieu à une plaquette de communication spécifique qui rend compte de l'activité globale de ces structures.

Sept centres sociaux ont bénéficié d'un appui fédéral, 127 jours ont été consacrés à l'accompagnement portant sur des formations spécifiques, de la création d'outils, de l'accompagnement individuel et collectif et des commissions fédérales. 60 % des problématiques portent sur la gouvernance. La fédération a obtenu un agrément collectif national de la part de l'Agence du Service civique. 13 centres du réseau et une association adhérente ont accueilli 23 jeunes en service civique en 2017.

Enfin, un travail important a été mené par la Fédération des centres sociaux en 2017 et prolongé en 2018 sur le recrutement des directeurs et directrices. En effet, en 2017/2018, 20 % des centres sociaux ont connu des mouvements sur le poste de direction, et plusieurs ont pu bénéficier de l'accompagnement de la Fédération des Centres Sociaux.

Les fiches techniques jointes en annexe présentent des compléments d'information sur les centres sociaux et la FCS.

Il vous est donc proposé de poursuivre l'engagement de la collectivité parisienne envers les centres sociaux en fixant le montant de la subvention financière du Département à 5 757 927 euros au titre de l'année 2018. Et de soutenir la FCS en fixant le montant de la subvention financière du Département à 105 000 euros au titre de l'année 2018.

Il est à préciser que les structures ont bénéficié du versement d'avances au premier semestre 2018 (versement de 75 % de la dotation 2017).

Centre social	Montants 2017	Proposition globale 2018
----------------------	----------------------	---------------------------------

La clairière	224 707	228 907
Cerise	184 702	194 102
AIRES 10	180 470	185 070
Pari's des faubourgs	171 822	171 822
Le Picoulet	280 962	284 622
Solidarité Roquette	215 942	224 182
Relais 59	233 968	237 068
13 pour tous	191 415	191 615
Maison 13 solidaire	155 422	156 122
Carrefour 14	170 112	171 112
Maurice Noguès	233 966	233 966
Foyer de Grenelle	179 598	178 661
OCM CEASIL	158 822	retrait de l'agrément
CEFIA	251 382	254 322
ENS Torcy	217 622	220 122
Accueil Goutte d'Or	193 734	200 842
La Maison bleue	150 922	156 922
Espace Riquet	185 425	184 425
Espace Ourcq	181 489	185 089
Espace Cambrai	190 838	191 989
Rosa Parks	153 922	154 922
Belleville	213 598	213 998
Danube	167 075	166 975
Jaurès Pantin Petit - J2P	200 556	200 556
Archipélia	189 971	189 971
Crescendo	176 446	176 746
Relais Ménilmontant	294 897	239 042
Dumas Réunion	201 321	199 921
Soleil Blaise	193 418	192 618
AOCSA	172 218	172 218
Fédération des centres sociaux	105 000	105 000
TOTAUX	6 019 702	5 862 927

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Présidente du Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil
Départemental